

**COMITE SYNDICAL DE ROANNAISE DE L'EAU
du Mercredi 15 octobre 2025 à 18h00**

COMPTE-RENDU

Étaient présents :

Daniel FRECHET, Aldo MARCUCCILLI, Lucien MURZI, Philippe CHATRE, Fabienne STALARS, Timothée CRIONAY, Sébastien ALLIER, Laurent BELUZE, Georges BERNAT, Romain BOST, Jean-Paul CAPITAN, Romain COQUARD, Daniel CORRE, David DOZANCE, Christian DUPUIS, Jacky GENESTE, Lucien GUILLOT, Charles LABOURE, Jean-François LACROIX, Eric MARTIN, Gérard MEUNIER, Pascal NERON, Séverine PRAS, Lorraine ROUX, Yves TAMIN, Eric LACROIX.

Absents avec excuses :

Laurence BOYER, Nicolas CHARGUEROS, Robert CLEVENOT, Patrice COUCHAUD, Marius DAVAL, Didier DEMARCHELIER, Guillaume DESCAVE, Pierre DEVEDEUX, Cécile DONY, Stéphanie FAYARD, Alban FONTENILLE, David GIANONE, Gilbert GRATALOUP, Sylvie MARTINEZ, Ophélie MERCIER, Thierry NIGAY, Jean PEURIERE, Didier PRUNET, Stéphane RAPHAEL, Jean-Jacques RAFFIN, Michel TARASCO, HELENE VAGINAY.

1) Modification des statuts de Roannaise de l'Eau

Il a été demandé au Comité Syndical de bien vouloir :

- Approuver la demande de modification des statuts du syndicat Roannaise de l'Eau ;
- Préciser que la demande sera transmise par Roannaise de l'eau à l'ensemble de ses membres qui disposeront d'un délai de trois mois pour se prononcer sur la modification envisagée. A défaut de délibération dans ce délai, la décision est réputée favorable ;
- Dire que les modifications des statuts s'appliqueront à compter du 1^{er} avril 2026.

Ont signé au Registre tous les membres présents.
Pour extrait conforme,
Roanne, le 23 octobre 2025

Le Président,



Daniel FRECHET

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2) Décision modificative du budget Eau potable

Il a été demandé au Comité Syndical de bien vouloir :

- Approuver la décision modificative n° 1 de l'exercice 2025 pour le budget Eau Potable.

Ont signé au Registre tous les membres présents.
Pour extrait conforme,
Roanne, le 23 octobre 2025

Le Président,

Daniel FRECHET

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3) Décision modificative du budget Assainissement

Il a été demandé au Comité Syndical de bien vouloir :

- Approuver la décision modificative n° 1 de l'exercice 2025 pour le budget Assainissement.

Ont signé au Registre tous les membres présents
Pour extrait conforme,
Roanne, le 23 octobre 2025

Le Président,

Daniel FRECHET

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4) Marché avec le lauréat du concours de maîtrise d'oeuvre pour la construction du site principal de Roannaise de l'eau à Riorges

Il a été demandé au Comité Syndical de bien vouloir :

- Attribuer et signer le marché avec le Cabinet FOURNEL JEUDI ARCHITECTE pour un montant de 1 332 720,00 € HT ;
- Autoriser Monsieur Le Président à signer le marché ;
- Autoriser Monsieur Le Président à intervenir dans l'exécution et le règlement du marché ;
- Dire que les dépenses seront réglées sur le budget Eau.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5) PPR Barrages de Renaison : acquisition parcelles sur les communes de Renaison et Saint-Rirand

Il a été demandé au Comité Syndical de bien vouloir :

- Approuver l'acquisition des parcelles cadastrées B692 et B693 sur la commune de Renaison et de la parcelle AE107 sur la commune de Saint-Rirand ;
- Préciser le prix d'acquisition fixé à 11 000 € ;
- De reconnaître avoir pris connaissance de l'application du régime forestier sur les parcelles qui font l'objet de la vente qui continuera à s'y appliquer conformément au code Forestier ;
- Dire que les frais de notaire seront à la charge de Roannaise de l'eau ;
- Autoriser Monsieur Aldo MARCUCCILLI, Vice-Président délégué aux Ressources à effectuer toutes les démarches concourant à l'opération et à signer les actes ;
- Dire que les dépenses seront réglées sur les crédits prévus à cet effet au budget concerné.

Ont signé au Registre tous les membres présents.
Pour extrait conforme,
Roanne, le 23 octobre 2025

Le Président,

Daniel FRECHET

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Fin de la séance : 19h00